

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue en visioconférence et de façon interactive, le lundi 17 janvier 2022 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
M. Jonathan Théorêt, conseiller
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Radiation de taxes à recevoir en date du 31 décembre 2021 - Prescription de trois (3) ans
6. Adoption de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes et représentants autorisés
7. Désignation des représentants - Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau
8. Désignation de M^{me} Annie Bastien - Conseil d'administration - Résidence Georges-L'Allier
9. Dufresne, Hébert, Comeau, Avocats - Renouvellement du contrat de services 2022
10. PG Solutions - Nouveau contrat annuel d'entretien et de soutien des applications informatiques - Modernisation des financiers - AccèsCité (Mega)
11. Renouvellement de contrat - Nordikeau - Fourniture de personnel - Eau potable et eaux usées
12. Renouvellement de contrat - Enviro-Step Technologies inc. - Entretien de systèmes de désinfection UV de résidences isolées
13. Mandat Alliance Ressources Humaines (ARH) (à entériner) - Direction du Service des finances
14. Affectation temporaire (à entériner) - Directrice par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement - M^{me} Amélie Grenier
15. Affectation temporaire (à entériner) - Directrice par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement - M^{me} Émie Labonté-David
16. Embauche de M^{me} Nadia Lemay (à entériner) - Employée à l'essai - Inspectrice adjointe Service de l'urbanisme et de l'environnement
17. Demande de résolution d'appui - Centraide Lanaudière - Financement du service 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national
18. Demande d'arrêt routier - Club Optimiste de Chertsey - 21 et 22 mai 2022
19. Vente d'appareils respiratoires - Autorisation
20. Autorisation de signature - MTQ - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales (ERL)
21. Programme d'aide financière - Mise aux normes barrages municipaux (PAFMAN) - Barrage lac d'Argent (X0004268)

ORDRE DU JOUR (suite)

22. Demande d'aide financière - Activité « Pêche en herbe » - Fondation de la faune du Québec (FFQ) et Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
23. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Février 2022 - Participation municipale
24. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Carrefour jeunesse-emploi Matawinie - Édition Place aux jeunes Matawinie 2021-2022
25. Autorisation de paiement - Solmatech - Services professionnels contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres 2021-013 - Remplacement d'un ponceau d'envergure ch. MRDC
26. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 5 - FNX-Innov - Services professionnels - Plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de suppression et l'installation d'une vanne de recirculation
27. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs numéros 4 et 5 - Parallèle 54 Expert Conseil - Services professionnels - Remplacement d'un ponceau d'envergure - Appel d'offres 2021-003
28. Libération de retenue - CIMA+ - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
29. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
30. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
31. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal
32. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal
33. Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme
34. Projet de règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme
35. Dépôt de deux rapports d'audit de conformité - Adoption du budget 2021 et adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023
36. Dépôt de pétition - Résidences de tourisme - Neuvième Lac
37. Adoption des comptes fournisseurs
38. Dépôt de l'état des activités financières
39. La mairesse vous informe
40. Période de questions
41. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2022-001

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
- 2022-002 Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 et de la séance du budget du 7 décembre 2021, tels que rédigés.
5. Radiation de taxes à recevoir en date du 31 décembre 2021 - Prescription de trois (3) ans
- 2022-003 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que le conseil autorise la radiation des taxes à recevoir prescrites, totalisant un montant de 54,55 \$, tel que montré par la directrice du Service des finances et incluse en annexe du présent procès-verbal.
6. Adoption de la liste des immeubles à vendre pour défaut de paiement de taxes et représentants autorisés
- 2022-004 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement qu'en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le conseil approuve la liste des immeubles susceptibles d'être vendus lors de la vente pour défaut de paiement des taxes, qui aura lieu le 9 juin 2022 à la MRC de Matawinie.
- Le conseil autorise la directrice générale adjointe ou le directeur(trice) du Service des finances à se porter adjudicataires, pour et au nom de la Municipalité, des immeubles non vendus. La directrice générale adjointe est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.
7. Désignation des représentants - Caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau
- 2022-005 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que la mairesse (ou en son absence la mairesse ou le maire suppléant) et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou la directrice générale adjointe ou le(la) directeur(trice) du Service des finances, soient autorisés à signer les transactions bancaires de la municipalité de Chertsey, aux comptes 300217 et 300798 détenus à la caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau, ainsi que tout autre document nécessaire à la bonne conduite des affaires de la Municipalité.
- La mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire intitulé Avis concernant un changement de représentants.
8. Désignation de M^{me} Annie Bastien - Conseil d'administration - Résidence Georges-L'Allier
- 2022-006 Il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que M^{me} Annie Bastien, conseillère, soit désignée pour siéger au conseil d'administration de la résidence Georges-L'Allier comme représentante de la municipalité de Chertsey.

- 2022-007
9. Dufresne, Hébert, Comeau, Avocats - Renouvellement du contrat de services 2022
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu *majoritairement* que la municipalité de Chertsey renouvelle, pour l'année 2022, le contrat avec la firme d'avocats Dufresne, Hébert, Comeau, inc. pour les services juridiques requis selon les besoins de la Municipalité : forfait annuel illimité de consultations téléphoniques, mandats au taux horaire et perception de comptes au taux de 10 % du montant recouvré, le tout conformément à l'offre de service du 3 décembre 2021. Les déboursés ne sont pas inclus.
- Ces sommes sont disponibles au fonds général de la Municipalité.
- Le conseiller M. Jean-Guy Thibault vote contre cette proposition.
Le conseiller M. Sylvain Lévesque se retire du vote pour cause de conflit d'intérêt.
- 2022-008
10. PG Solutions - Nouveau contrat annuel d'entretien et de soutien des applications informatiques - Modernisation des financiers - AccèsCité (Mega)
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement, au montant de 3 009 \$ (plus taxes si applicables), à la firme PG Solutions pour le contrat d'entretien et de soutien des applications informatiques, soit la modernisation des financiers - AccèsCité (Mega), pour l'année 2022. La directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2022-009
11. Renouvellement de contrat - Nordikeau - Fourniture de personnel - Eau potable et eaux usées
- Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement de renouveler, avec la firme Nordikeau, le contrat pour la fourniture de personnel spécialisé pour l'opération des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour l'année 2022, au coût hebdomadaire de 1 108 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions contenus à l'offre de services professionnels en date du 30 novembre 2021.
- Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.
- 2022-010
12. Renouvellement de contrat - Enviro-Step Technologies inc. - Entretien de systèmes de désinfection UV de résidences isolées
- Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement de renouveler, avec la firme Enviro-Step Technologies inc., le contrat d'entretien des systèmes tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées, selon les termes, conditions et tarifs indiqués à l'offre de services en date du 30 novembre 2021. Les tarifs d'entretien pour l'année 2022 varient en fonction des modèles des systèmes.
- La mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

12. Renouvellement de contrat - Enviro-Step Technologies inc. - Entretien de systèmes de désinfection UV de résidences isolées (suite)

Cette dépense est autorisée en vertu du règlement 573-2019 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet des résidences isolées et sera refacturée aux citoyens concernés.

13. Mandat Alliance Ressources Humaines (ARH) (à entériner) - Direction du Service des finances

2022-011

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Hétu. et résolu unanimement d'entériner la décision de mandater la firme Alliance Ressources Humaines pour procéder au recrutement d'un candidat au poste de directeur(trice) du Service des finances, aux termes et conditions décrits à l'offre de services en date du 17 décembre 2021. Les frais de services sont fixés à 12 % du salaire annuel avec clause de remplacement, sans frais, de soixante (60) jours. La directrice générale adjointe et du Service du greffe est autorisée à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

14. Affectation temporaire (à entériner) - Directrice par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement - M^{me} Amélie Grenier

2022-012

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner l'affectation temporaire de M^{me} Amélie Grenier, conseillère en urbanisme, au poste de directrice par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement, tout particulièrement pour le volet urbanisme, du fait de l'absence du directeur pour raison familiale. La date de début de l'affectation temporaire est le 22 novembre 2021. Les employés faisant l'objet d'une affectation temporaire sont régis par les dispositions de l'article 8.10 de la convention collective en vigueur. Le salaire horaire de M^{me} Grenier sera bonifié de 10 % et rétroactif au 22 novembre 2021. Cette affectation temporaire prendra fin à la date la plus rapprochée entre le retour du congé familial du directeur de service ou le départ en congé de maternité de l'employée concernée.

15. Affectation temporaire (à entériner) - Directrice par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement - M^{me} Émie Labonté-David

2022-013

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'entériner l'affectation temporaire de M^{me} Émie Labonté-David, coordonnatrice en environnement, au poste de directrice par intérim du Service de l'urbanisme et de l'environnement, tout particulièrement pour le volet environnement, du fait de l'absence du directeur pour raison familiale, selon les conditions décrites à l'addenda au contrat de travail à intervenir entre les parties. La date de début de l'affectation temporaire est le 22 novembre 2021. Cette affectation temporaire prendra fin au retour du congé familial du directeur de service.

16. Embauche de M^{me} Nadia Lemay (à entériner) - Employée à l'essai - Inspectrice adjointe Service de l'urbanisme et de l'environnement

2022-014

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que la Municipalité entérine l'embauche de M^{me} Nadia Lemay au poste d'inspectrice adjointe pour le Service de l'urbanisme et de l'environnement, avec le statut d'employée à l'essai. Au terme de la période d'essai de 90 jours, celle-ci obtiendra, le cas échéant, le statut d'employée régulière sujet aux dispositions des articles 10.01 et 10.02 de la convention collective de travail en vigueur. La date d'entrée en fonction comme employée à l'essai est le 3 janvier 2022.

17. Demande de résolution d'appui - Centraide Lanaudière - Financement du service 211 par le gouvernement du Québec pour assurer un service national

CONSIDÉRANT QUE le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID-19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE sans le financement additionnel précisé dans le mémoire, déposé en février dernier au gouvernement du Québec, dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire au-delà du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la ligne d'info-référence sociale 2-1-1, le clavardage, ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services;

CONSIDÉRANT la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires.

POUR CES MOTIFS,

2022-015

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement de demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211, tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires.

18. Demande d'arrêt routier - Club Optimiste de Chertsey - 21 et 22 mai 2022

2022-016

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Club Optimiste de Chertsey, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 21 et 22 mai 2022, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre d'une collecte de fonds pour cet organisme, lequel s'engage à respecter les règles de sécurité.

2022-01-17

19. Vente d'appareils respiratoires - Autorisation

2022-017

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que le conseil autorise la vente de douze (12) appareils respiratoires provenant de son Service incendie et sécurité publique, au coût de 500 \$ chacun. Le directeur du Service incendie et sécurité publique est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents donnant effet à la présente résolution.

20. Autorisation de signature - MTQ - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales (ERL)

CONSIDÉRANT l'aide financière de 440 297 \$ obtenue dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Volet Entretien des routes locales (ERL).

POUR CE MOTIF,

2022-018

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que la mairesse et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisées à signer la convention d'aide financière du ministère des Transports du Québec, dans le cadre du volet Entretien des routes locales (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

21. Programme d'aide financière - Mise aux normes barrages municipaux (PAFMAN) - Barrage lac d'Argent (X0004268)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (barrage lac d'Argent X0004268) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

POUR CES MOTIFS,

2022-019

il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Valérie Léveillée et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

2022-01-17

21. Programme d'aide financière - Mise aux normes barrages municipaux (PAFMAN) - Barrage lac d'Argent (X0004268) (suite)

QUE le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière ou M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe, soit autorisée à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière, relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

22. Demande d'aide financière - Activité « Pêche en herbe » - Fondation de la faune du Québec (FFQ) et Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

2022-020

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec, pour la tenue de l'activité « Pêche en herbe », dans le cadre du Programme d'ensemencement pour une relève à la pêche (PERP) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). L'activité aura lieu en juin 2022 au Camp familial Saint-Urbain à Chertsey.

M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est autorisée à agir au nom de la municipalité de Chertsey dans le cadre du projet « Pêche en herbe » et à signer tout document et contrat relatifs à ce projet et donnant effet à la présente résolution.

23. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Février 2022 - Participation municipale

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la Municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉVALE, instance régionale de concertation en matière de persévérance et réussite scolaires reconnue dans Lanaudière, a pour mission de rassembler les adultes de divers horizons autour des jeunes pour favoriser la diplomation ou la qualification du plus grand nombre;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et la Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire et ses jeunes citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire, qui se dérouleront du 14 au 18 février 2022, sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

23. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Février 2022 - Participation municipale (suite)

POUR CES MOTIFS,

2022-021

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Municipalité de Chertsey. Pour ce faire, la Municipalité, via son Service des loisirs et de la culture, s'engage à :

- Distribuer des outils promotionnels des JPS 2022 à la bibliothèque municipale;
- Diffuser la chronique « JPS 2022 », qui sera transmise au Service des communications;
- Démontrer notre adhésion aux Journées de la persévérance scolaire en portant fièrement le ruban vert et blanc;
- Organiser l'activité chocolat chaud à l'école Saint Théodore-de Chertsey, dans le respect des mesures sanitaires qui seront en vigueur au moment de l'activité;
- Réaliser une vidéo d'encouragement dédiée à nos jeunes. Les élus, ainsi que les employés municipaux, seront mis à contribution afin de créer des mots d'encouragement et participer à la vidéo, qui sera diffusée sur toutes les plateformes municipales, ainsi qu'à l'école.

24. Aide financière - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Carrefour jeunesse-emploi Matawinie - Édition Place aux jeunes Matawinie 2021-2022

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Carrefour jeunesse-emploi Matawinie pour son édition de Place aux jeunes Matawinie 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Matawinie favorise, en collaboration avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux, la migration, l'établissement et le maintien, dans la région, de diplômés âgés de 18 à 35 ans;

CONSIDÉRANT QUE malgré les défis de taille vécus lors de la dernière année, Place aux jeunes Matawinie a réussi à favoriser l'établissement de plus de 20 personnes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2021-2022 continue à faire face à certains défis puisque le recrutement et la tenue de certaines activités sont encore affectés.

POUR CES MOTIFS,

2022-022

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité procède à une contribution financière de 100 \$ au profit de la réalisation de l'édition 2021-2022 de Place aux jeunes Matawinie du Carrefour jeunesse-emploi Matawinie.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé se retire du vote, étant donné qu'elle est membre du conseil d'administration de l'organisme.

2022-01-17

25. Autorisation de paiement - Solmatech - Services professionnels contrôle qualitatif des matériaux - Appel d'offres 2021-013 - Remplacement d'un ponceau d'envergure ch. MRDC
- 2022-023 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Solmatech, d'un montant de 4 896,79 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux (résolution 2021-335), dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau d'envergure sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs (appel d'offres 2021-013).
26. Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 5 - FNX-Innov - Services professionnels - Plans et devis pour la sécurisation de l'opération du poste de surpression et l'installation d'une vanne de recirculation
- 2022-024 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme FNX Innov, d'un montant de 574,88 \$ (taxes incluses), relativement au contrat pour procéder à la préparation des plans et devis, pour la sécurisation de l'opération du poste de surpression et l'installation d'une vanne de recirculation, ainsi que la supervision des travaux de réinstallation de la pompe P3, tel que décrit à la résolution numéro 2020-410 du 16 novembre 2020.
27. Autorisation de paiement - Décomptes progressifs numéros 4 et 5 - Parallèle 54 Expert Conseil - Services professionnels - Remplacement d'un ponceau d'envergure - Appel d'offres 2021-003
- 2022-025 Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 4 516,50 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans et devis, estimation des coûts et surveillance des travaux) pour le remplacement d'un ponceau d'envergure sur le chemin Marie-Reine-des-Cœurs, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-003.
28. Libération de retenue - CIMA+ - Appel d'offres 2019-001 - Services professionnels - Barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020)
- 2022-026 Il est proposé par M. Richard Héту, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la libération de retenue à la firme CIMA+, d'un montant de 1 207,75 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels (plans, devis, estimation des coûts) pour les barrages municipaux Volets I, II, III et IV (2019-2020), dans le cadre de l'appel d'offres 2019-001.
29. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022
- Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. Jonathan Théorêt à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022.

30. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT QUE le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022 a été adopté à la séance ordinaire du 6 décembre 2021, aux termes de la résolution numéro 2021-435;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de modifier le taux de taxation qui a été adopté à la séance du 6 décembre 2021, puisqu'il souhaite la réalisation de plusieurs projets en 2022;

CONSIDÉRANT QUE de ce fait, le règlement 629-2021 doit être abrogé et remplacé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 988 du Code municipal stipule que les taxes sont imposées par règlement, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 janvier 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-027

il est proposé par M. Jonathan Théorêt, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu *majoritairement* de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement abrogeant et remplaçant le règlement 629-2021 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2022. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

Les conseillers M. Richard Héту et M. Jean-Guy Thibault votent contre cette proposition.

31. Avis de motion - Règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal.

32. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité a adopté, le 19 mars 2018, le Règlement 530-2018 établissant le Code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal;

32. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal (suite)

- CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;
- CONSIDÉRANT QU' une élection générale s'est tenue le 7 novembre 2021;
- CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d'éthique et de déontologie des élus-es;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, en conséquence, d'adopter un code d'éthique et de déontologie des élus-es révisé;
- CONSIDÉRANT QUE les formalités prévues à la LEDMM, pour l'adoption d'un tel code révisé, ont été respectées;
- CONSIDÉRANT QUE la mairesse mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d'éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;
- CONSIDÉRANT QUE l'éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;
- CONSIDÉRANT QU' une conduite conforme à l'éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil, afin d'assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

32. Projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal (suite)

CONSIDÉRANT QU' en appliquant les valeurs en matière d'éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu'élu municipal, d'assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d'orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d'user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

CONSIDÉRANT QUE ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU' il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s'assurer de rencontrer des standards élevés d'éthique et de déontologie en matière municipale;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 janvier 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-028

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement de procéder au dépôt, tel que présenté, du projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le Code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

33. Avis de motion - Règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme.

34. Projet de règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU' un Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) a été adopté par la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chertsey doit procéder à la concordance de sa réglementation avec le SADR et ses amendements;

2022-01-17

34. Projet de règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme (suite)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a entrepris la concordance de son plan d'urbanisme en procédant à l'adoption d'un règlement sur le plan d'urbanisme numéro 618-2021 aux termes de la résolution numéro 2021-346 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité de Chertsey doit procéder à la concordance de sa réglementation avec le SADR et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE les règlements de zonage numéro 619-2021, de lotissement numéro 620-2021 et de construction numéro 621-2021 ont été adoptés aux termes des résolutions numéros 2021-347, 2021-348 et 2021-349 à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' il est souhaité que durant la période nécessaire à l'approbation par la municipalité régionale de comté (MRC) de ses outils de planification, qu'un règlement de contrôle intérimaire permette d'assurer que les efforts de planification consentis ne seront pas rendus vains par la réalisation de projets qui compromettraient la portée des nouvelles orientations et règles d'aménagement et d'urbanisme en voie d'être définies;

CONSIDÉRANT QU' il est opportun de s'assurer que les interdictions adoptées au règlement de contrôle intérimaire s'appliquent jusqu'à ce que le processus de concordance du plan d'urbanisme soit complété et les règlements d'urbanisme modifiés conformément au nouveau plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 17 janvier 2022.

POUR CES MOTIFS,

2022-029

il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M. Jonathan Théorêt et résolu unanimement que le conseil adopte le projet de règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de concordance du plan d'urbanisme. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

35. Dépôt de deux rapports d'audit de conformité - Adoption du budget 2021 et adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2023

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil deux rapports d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec en lien avec l'adoption du budget 2021 et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations 2021-2023.

2022-01-17

36. Dépôt de pétition - Résidences de tourisme - Neuvième Lac

La directrice générale adjointe et Service du greffe dépose au conseil une pétition reçue le 3 décembre 2021 de résidents et propriétaires du Neuvième Lac, concernant la réglementation sur les résidences de tourisme.

37. Adoption des comptes fournisseurs

2022-030

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2021 au montant de 1 516 206,30 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 décembre 2021, au montant de 439 612,05 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

38. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2021.

39. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours. Elle informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

40. Période de questions

On compte dix-neuf (19) personnes qui se sont jointes à la visioconférence. De plus, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité, ainsi que sur la page Facebook et l'écran numérique. La mairesse répond aux questions qui ont été reçues par courriel, ainsi qu'aux questions des citoyens présents à la visioconférence.

41. Levée de la séance

2022-031

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 47.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Mairesse